



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHARENTE

Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE Charente

Juillet 2016 – Janvier 2017

Les états d'avancement de l'élaboration du SAGE Charente sont disponibles sur l'espace collaboratif dédié aux membres de la CLE Charente du site de l'EPTB Charente :

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/espace-pro/cle-charente-espace-pro>

Utilisateur : CLE_SAGE

Mot de passe : charente

I. Rappel des principales décisions de la CLE du 4 juillet 2016

- **Validation de la stratégie du SAGE Charente** (issue de la concertation des acteurs locaux en commissions géographiques du printemps 2016)
- **Rédaction des documents du SAGE** (PAGD et Règlement)
 - par déclinaison de la stratégie du SAGE Charente
 - en régie par la cellule d'animation et avec la participation technique des chargés de mission spécifiques de l'EPTB Charente
 - avec l'appui d'un prestataire juridique
- **Comité de rédaction :**
 - Mission : suivre et échanger avec la cellule d'animation pour affiner techniquement et retranscrire juridiquement les mesures dans le SAGE
 - Composition : experts des services de l'Etat (DDT16, DDTM17, DREAL, ONEMA), de ses établissements publics (Agence de l'Eau Adour-Garonne, ONEMA) et des conseils départementaux
 - Participation du Président de la CLE : garant du maintien des orientations stratégiques dans l'écriture du SAGE Charente
 - Rapportage au Bureau de la CLE : par délégation de la CLE pour un suivi plus régulier
- **Planning d'élaboration du projet de SAGE** (PAGD et Règlement)
 - mai 2017 : validation d'un projet de SAGE Charente par la CLE (avant renouvellement complet de la CLE qui doit intervenir en juin 2017)
 - second semestre 2017 : consultation des assemblées
 - début 2018 : enquête publique
 - 1^{er} semestre 2018 : adoption du SAGE par arrêté préfectoral

II. Travaux menés entre juillet et novembre 2016

- **Juillet – Septembre 2016 :**
 - Rédaction par la cellule d'animation du SAGE des premières versions des sommaires et énoncés des dispositions du PAGD et règles du Règlement du SAGE (environ 100 dispositions, 3 règles)
 - 1^{er} appel d'offres infructueux pour la prestation d'accompagnement juridique : les premières versions ne bénéficient pas des apports initialement prévus de la part du prestataire juridique qui ne participe pas non plus aux réunions du comité de rédaction
- **Octobre – Novembre 2016 :**
 - 7 réunions à la journée du comité de rédaction et reprise des documents par la cellule d'animation du SAGE à la suite des travaux et échanges : l'ensemble des dispositions des 6 chapitres est passé en revue à l'exception de celles du chapitre « Organisation – Participation – Communication » où seul le sommaire détaillé est travaillé
 - 2^{ème} appel d'offres pour la prestation d'accompagnement juridique : recrutement de DPC (Droit Public Consultants) à partir du 1^{er} décembre 2016 et jusqu'à l'approbation préfectorale du SAGE Charente

III. Principales orientations du Bureau de la CLE le 30 novembre 2016

- **Approbation globale du sommaire détaillé** présenté
- **Remarques sur le fond** de formulations à revoir : intitulés et contenus des chapitres, orientations et dispositions présentés
- **Remarques sur la forme** de présentation des dispositions : éléments à faire apparaître
- **Révision du planning d'élaboration du projet de SAGE** (PAGD et Règlement) de façon à permettre :
 - un temps de reprise complète des documents avec le prestataire juridique DPC et production de versions complétées du PAGD (comprenant également les paragraphes introductifs) et du Règlement ;
 - un temps de relecture suffisant (environ 3 semaines) de ces nouvelles versions avant réunion d'échanges en comité de rédaction ; puis avant réunion d'échanges en Bureau de la CLE ;
 - une phase de concertation incompressible avec les acteurs locaux (par exemple sous forme de groupes de travail ciblés, organisation de commissions thématiques, etc.) ;
 - une présentation d'une version provisoire du projet de SAGE avant le 7 juin 2017 et la recomposition de la CLE ;
 - une présentation en CLE du projet de SAGE pour validation avant fin 2018, sous réserve que l'arrêté préfectoral de recomposition de la CLE après le 7 juin 2017 soit pris rapidement, une présentation en CLE recomposée d'ici la fin de l'année 2017.

Compte-rendu et supports présentés en réunion du Bureau de la CLE le 30 novembre à l'adresse suivante : <http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/organisation/le-bureau-de-la-cle-charente/compte-rendus-des-reunions-du-bureau-de-la-cle-charente>

IV. Travaux menés entre décembre 2016 et janvier 2017

- Reprise technique des documents par la cellule d'animation, chapitre par chapitre, des documents du PAGD et du Règlement du SAGE sur la base des échanges et demandes du comité de rédaction et du Bureau de la CLE et intégrant les paragraphes introductifs des orientations et dispositions
- 3 journées de travail entre la cellule d'animation et DPC : relecture juridique et reprise de l'ensemble des documents du PAGD et du Règlement du SAGE
- 1 groupe de travail spécifique avec le Département de Charente-Maritime sur la gestion de l'aval de la Charente)
- Appel d'offres pour une prestation d'appui technique pour l'évaluation environnementale et économique du SAGE

V. Objectifs pour février 2017

- **Relecture juridique et reprise** de l'ensemble du PAGD et du Règlement du SAGE : 2 journées de travail entre la cellule d'animation et DPC ;
- **Attribution et lancement** du marché de prestation pour **l'évaluation environnementale et économique** du SAGE
- **Finalisation** de versions complètes abouties provisoire du PAGD et du Règlement comme supports de concertation
- **Organisation des réunions** de comité de rédaction et de Bureau de la CLE

VI. Objectifs avant juin 2017

- **Echanges en comité de rédaction** sur les versions provisoires du PAGD et du Règlement : 2 réunions à la journée en mars 2017 ;
- **Echanges en Bureau de la CLE** sur les versions provisoires du PAGD et du Règlement : 2 réunions à la journée en avril 2017 ;
- **Finalisation** des versions provisoires du PAGD et du Règlement sur la base des échanges en comité de rédaction et Bureau de la CLE ;
- **Présentation et échanges en CLE** des versions provisoires finalisées du PAGD et du Règlement : fin mai 2017 ;
- **Organisation de la concertation** (groupes de travail spécifiques, commissions thématiques, etc.).

VII. Objectifs pour décembre 2017

- **Concertation locale** en groupes de travail spécifiques, commissions thématiques, etc. ;
- **Finalisation, ajustements** du projet de SAGE sur la base des échanges en CLE et des retours de concertation locale ;
- **Présentation pour validation en CLE du projet de SAGE Charente** ;
- **Organisation** de la consultation des assemblées sur le projet de SAGE Charente validé par la CLE.